

Province de Québec  
MRC de Bonaventure  
Municipalité de Caplan

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 332-2024**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 213-2013**  
**« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN**

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES  
PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 332-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée :

**QUE** le Conseil municipal, à la suite de l'adoption de la résolution numéro 024-06-170 lors de la séance d'ajournement du 17 juin 2024, du 1<sup>er</sup> projet de Règlement numéro 332-2024 modifiant le Règlement de zonage de la municipalité de Caplan, tiendra une assemblée publique de consultation le 8 juillet 2024 à compter de 20 heures, à la salle multifonctionnelle lieu des séances du Conseil ce, en conformité de la Loi;

**QUE** ce 1<sup>er</sup> projet de Règlement a pour objet et conséquence d'ajouter la sous-classe d'usage 484 « Égout (Infrastructure) » dans les « Autres usages permis » de la zone à dominance « Agricole » 44 -A;

**QUE** ce projet de Règlement vise les personnes habiles à voter de la zone concernée 44-A et des zones contiguës suivantes : 41-A, 45-A, 46-A, 54-A, 9-P, 12-RE, 13-RE, 43-RE et 56-RU;

**QUE** ce plan de zonage décrivant le territoire concerné par ce projet de Règlement peut être consulté au bureau de la municipalité de Caplan, aux heures ordinaires de bureau ;

**QUE** ce projet de Règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

**QU'IL** sera possible de faire la consultation de ce 1<sup>er</sup> projet de Règlement numéro 332-2024, au bureau de la municipalité de Caplan aux heures ordinaires de bureau et sur le site web de la municipalité de Caplan à l'adresse suivante [www.municipalitecaplan.com](http://www.municipalitecaplan.com)

**QU'**au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet ;

Donné à Caplan, ce 18 juin 2024.

  
\_\_\_\_\_  
François Bouchard  
Directeur général et greffier-trésorier